



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés audités ci-joints (les « états financiers ») de Forage Orbit Garant inc. (la « Société ») et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de la Société et sont approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière et, le cas échéant, comprennent des renseignements fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction a examiné les renseignements financiers présentés dans ce rapport et s'est assurée de leur conformité avec les états financiers.

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sécurisés et que l'intégrité et l'équité des données financières sont assurées au 30 juin 2016. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 30 juin 2016 était suffisamment efficace pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux principes comptables applicables.

Il incombe au conseil d'administration de la Société de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations à l'égard de la présentation de l'information financière et celui-ci a la responsabilité finale de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de cette obligation principalement par l'entremise du comité d'audit. Le conseil d'administration nomme le comité d'audit, et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs indépendants, afin d'examiner les contrôles internes, les résultats d'audit et les principes comptables. Sur la recommandation du comité d'audit, les états financiers sont transmis pour approbation au conseil d'administration de la Société.

Les états financiers ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit, qu'ils peuvent rencontrer en présence, ou non, de la direction.

(signé) Éric Alexandre)
Éric Alexandre, CPA, CMA
Président et chef de la direction

(signé) Alain Laplante
Alain Laplante, FCPA, FCGA
Vice-président et chef de la direction financière

Val-d'Or, Québec
Le 15 septembre 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de
Forage Orbit Garant inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Forage Orbit Garant inc., qui comprennent les bilans consolidés au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Forage Orbit Garant inc. au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

(*signé*) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

Le 15 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs au résultat par action)

| | Notes | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| | | \$ | \$ |
| Produits tirés de contrats | 21 | 107 512 | 78 964 |
| Coût des produits tirés de contrats | 7 | 97 312 | 75 749 |
| Marge brute | | 10 200 | 3 215 |
| Charges | | | |
| Frais généraux et administratifs | 2 - 7 | 14 268 | 12 031 |
| Perte (gain) de change | 7 | 649 | (116) |
| Charges financières | 7 | 732 | 591 |
| Goodwill négatif | 2 | (5 020) | - |
| | | 10 629 | 12 506 |
| Perte avant impôt sur le résultat | | (429) | (9 291) |
| Impôt sur le résultat recouvrable | 15 | | |
| Exigible | | (93) | (1 020) |
| Différé | | (123) | (884) |
| | | (216) | (1 904) |
| Perte nette attribuable aux actionnaires | | (213) | (7 387) |
| Perte nette par action attribuable aux actionnaires | 14 | | |
| De base | | (0,01) | (0,22) |
| Diluée | | (0,01) | (0,22) |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| Perte nette | | (213) | (7 387) |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | | |
| Gain non réalisé sur les placements disponibles à la vente, après impôt de 45 \$ | 9 | 291 | - |
| Écarts de conversion cumulés | | (96) | - |
| Autres éléments du résultat global | | 195 | - |
| Perte globale attribuable aux actionnaires | | (18) | (7 387) |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens)

| Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 | | | | | Total |
|---|-----------------|---|-----------------------------|--|---------------------|
| | Capital-actions | Réserve – Instruments de capitaux propres | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Capitaux propres |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | (note 14) | (note 14) | | | |
| Solde au 1^{er} juillet 2015 | 54 411 | 1 458 | 21 750 | - | 77 619 |
| Émission d'actions relative à l'acquisition d'une entreprise (note 2) | 1 277 | - | - | - | 1 277 |
| Perte nette | - | - | (213) | - | (213) |
| Gain non réalisé sur les placements disponibles à la vente, après impôt de 45 \$ | - | - | - | 291 | 291 |
| Écarts de conversion cumulés | - | - | - | (96) | (96) |
| Rémunération fondée sur des actions | - | 193 | - | - | 193 |
| Options sur actions annulées | - | (183) | 183 | - | - |
| Solde au 30 juin 2016 | 55 688 | 1 468 | 21 720 | 195 | 79 071 |

| Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 | | | | | Total |
|---|-----------------|---|-----------------------------|--|---------------------|
| | Capital-actions | Réserve – Instruments de capitaux propres | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Capitaux propres |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| | (note 14) | (note 14) | | | |
| Solde au 1^{er} juillet 2014 | 54 411 | 5 133 | 25 025 | - | 84 569 |
| Perte nette et résultat global | - | - | (7 387) | - | (7 387) |
| Rémunération fondée sur des actions | - | 437 | - | - | 437 |
| Options sur actions annulées | - | (4 112) | 4 112 | - | - |
| Solde au 30 juin 2015 | 54 411 | 1 458 | 21 750 | - | 77 619 |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Bilans consolidés

Aux 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-------|-----------------|-----------------|
| ACTIF | | \$ | \$ |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie | | 2 293 | 396 |
| Débiteurs | 20 | 21 339 | 18 890 |
| Stocks | 8 | 35 289 | 33 878 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | | 1 058 | 1 244 |
| Charges payées d'avance | | 568 | 1 412 |
| | | 60 547 | 55 820 |
| Actifs non courants | | | |
| Placements | 9 | 709 | 424 |
| Immobilisations corporelles | 10 | 42 978 | 39 705 |
| Immobilisations incorporelles | 11 | - | 583 |
| Actifs d'impôt différé | 15 | 930 | 833 |
| Total de l'actif | | 105 164 | 97 365 |
| PASSIF | | | |
| Passifs courants | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | 15 362 | 12 298 |
| Affacturage à payer | | 1 395 | - |
| Tranche à court terme des contrats de location-financement | 12 | 889 | - |
| | | 17 646 | 12 298 |
| Passifs non courants | | | |
| Dette à long terme et contrats de location-financement | 12 | 8 447 | 7 448 |
| | | 26 093 | 19 746 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital-actions | 14 | 55 688 | 54 411 |
| Réserve – Instruments de capitaux propres | 14 | 1 468 | 1 458 |
| Résultats non distribués | | 21 720 | 21 750 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | 195 | - |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 79 071 | 77 619 |
| Total du passif et des capitaux propres | | 105 164 | 97 365 |

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

FORAGE ORBIT GARANT INC.
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
 Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015
 (en milliers de dollars canadiens)

| | Notes | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|---|--------|-----------------|-----------------|
| | | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Perte avant impôt sur le résultat | | (429) | (9 291) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie : | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 10 | 10 217 | 9 869 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 11 | 583 | 583 |
| Radiation d'immobilisations corporelles | 10 | - | 217 |
| Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles | 10 | (329) | 12 |
| Gain sur cession de placements | 9 | (80) | (31) |
| Rémunération fondée sur des actions | 14 | 193 | 437 |
| Charges financières, excluant la variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles | | 732 | 587 |
| Goodwill négatif | 2 | (5 020) | - |
| Renversement de contreparties conditionnelles | 2 - 20 | - | (150) |
| Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles | 20 | - | 4 |
| | | 5 867 | 2 237 |
| Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation | 16 | 4 656 | 1 738 |
| Impôt sur le résultat recouvré | | 701 | 1 628 |
| Charges financières payées | | (677) | (721) |
| | | 10 547 | 4 882 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition de l'entreprise Captagua Ingeniería S.A., nette de la trésorerie acquise | 2 | (252) | - |
| Acquisition de placements | 9 | - | (135) |
| Produit de la cession de placements | 9 | 131 | 42 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 10 | (6 566) | (4 032) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 10 | 463 | 295 |
| | | (6 224) | (3 830) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Produit de l'affacturage | | 6 527 | - |
| Remboursement de l'affacturage | | (8 401) | - |
| Produit de la dette à long terme | | 68 082 | 48 650 |
| Remboursement sur la dette à long terme | | (68 482) | (49 615) |
| | | (2 274) | (965) |
| Effet des variations des taux de change | | (152) | (26) |
| Augmentation de la trésorerie | | 1 897 | 61 |
| Trésorerie au début de l'exercice | | 396 | 335 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | | 2 293 | 396 |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique de l'Ouest et au Kazakhstan.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses principales filiales sont les suivants :

| | % droits de vote |
|--|------------------|
| Services de forage Orbit Garant inc. | 100 % |
| 9116-9300 Québec inc. | 100 % |
| Drift Exploration Drilling Inc. | 100 % |
| Drift de Mexico SA de CV | 100 % |
| Lantech Drilling Services Inc. | 100 % |
| Perforación Orbit Garant Chile SpA | 100 % |
| Orbit Garant Drilling Ghana Limited | 100 % |
| Cygnus-Orbit Drilling SpA | 100 % |
| Orbit Garant Chile S.A. (depuis le 30 décembre 2015) | 100 % |
| Perforación Orbit Garant Peru S.A.C. (depuis le 30 mai 2016) | 100 % |
| OGD Drilling (Guyana) Inc. (depuis le 16 août 2016) | 100 % |

2. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Acquisition de Captagua Ingeniería S.A. (Orbit Garant Chile S.A.) :

Le 30 décembre 2015, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Captagua Ingeniería S.A., qui offre des services spécialisés de forage et une présence au Chili, un territoire minier important. Cette acquisition devrait renforcer la plate-forme établie par la Société à des fins de croissance future au Chili et dans le reste de l'Amérique du Sud. Captagua Ingeniería S.A. possède une équipe de direction expérimentée, un personnel hautement qualifié et une solide réputation sur le marché chilien. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie nette totale de 1 718 \$ réglée par l'émission de 1 824 900 actions ordinaires de la Société évaluées à 0,70 \$ par action à la date d'acquisition et comprenait un ajustement d'un montant de 441 \$ à verser lorsque la société acquise aura reçu un remboursement d'impôt. Le montant total des actifs acquis est de 15 129 \$ et le montant des passifs pris en charge est de 8 391 \$. Le montant du goodwill ne sera pas imposable à des fins d'impôt sur le revenu.

Les résultats d'exploitation de Captagua Ingeniería S.A. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 30 décembre 2015.

Le 16 août 2016, la Société a changé la dénomination sociale de Captagua Ingeniería S.A. pour Orbit Garant Chile S.A.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE (suite)

Le prix d'acquisition de l'opération susmentionnée a été réparti entre les actifs nets acquis selon leur juste valeur comme suit :

| Date d'acquisition de l'entreprise : | Captagua Ingeniería S.A. (30 décembre 2015) |
|---|---|
| | \$ |
| Trésorerie | 189 |
| Débiteurs | 5 673 |
| Stocks | 1 790 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | 441 |
| Autres actifs courants | 34 |
| Immobilisations corporelles | 7 002 |
| Créditeurs et charges à payer | (2 889) |
| Affacturage à payer | (3 269) |
| Contrats de location-financement | (2 233) |
| Goodwill négatif comptabilisé dans les résultats | (5 020) |
| Prix d'acquisition | 1 718 |
| Contrepartie | |
| Émission d'actions ordinaires | 1 277 |
| Somme à payer liée à l'impôt sur le résultat recouvré | 441 |
| | 1 718 |

Frais d'acquisition de l'entreprise

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, les frais d'acquisition de l'entreprise de 781 \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais généraux et administratifs de l'état consolidé du résultat.

Incidences de l'acquisition de l'entreprise sur les résultats

Depuis la date d'acquisition, les produits et la perte nette relatifs à cette acquisition d'entreprise ont été respectivement de 6 216 \$ et de 2 281 \$. Considérant la nature de cette acquisition, l'information financière disponible ne permet pas de présenter fidèlement les produits et le résultat net pro forma comme si la Société avait réalisé cette acquisition au début de l'exercice.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées et en vigueur ou publiées et adoptées de manière anticipée pour l'exercice terminé le 30 juin 2016. Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes sont présentés à la note 5.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

La publication de ces états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 15 septembre 2016.

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement réalisables ou convertibles lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société, des passifs engagés par la Société auprès des propriétaires précédents de l'entité acquise et des titres de participation émis par la Société en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Cette contrepartie peut être composée de trésorerie, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables renversés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date d'acquisition de l'entreprise. Les frais d'acquisition et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » du bilan consolidé. Le goodwill est mesuré comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ainsi que de la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant) sur la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition excède la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Conversion des devises

Les états financiers des établissements étrangers sont convertis selon le taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en ce qui a trait aux éléments d'actif et de passif, et selon les taux de change moyens au cours de la période pour les produits et les charges. Les écarts découlant de la conversion de devises sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont libellées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les transactions conclues en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date des transactions. L'écart de conversion sur les actifs et passifs libellés en devises est inclus dans l'état du résultat global.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

| Actif/passif | Classement | Évaluation |
|-------------------------------|------------------------|--------------|
| Trésorerie | Prêts et créances | Coût amorti |
| Débiteurs | Prêts et créances | Coût amorti |
| Placements | Disponibles à la vente | Juste valeur |
| Créditeurs et charges à payer | Autres passifs | Coût amorti |
| Affacturation à payer | Autres passifs | Coût amorti |
| Dette à long terme | Autres passifs | Coût amorti |

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les contreparties de toute forme accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Les salaires, les congés payés, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme du personnel et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les membres du personnel de la Société ont rendu les services connexes.

Créances clients

Les créances clients sont initialement évaluées à leur juste valeur, déduction faite d'une provision pour créances douteuses et d'une provision pour retours sur ventes. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et des tendances historiques. Des créances clients individuelles sont radiées lorsque la direction estime qu'elles ne peuvent être recouvrées. La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse de l'âge des débiteurs, de l'expérience passée, des risques spécifiques au client et d'autres informations pertinentes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le découvert bancaire dont le solde varie régulièrement entre un montant en espèces disponible et une dette.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme disponibles à la vente. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat lorsque les placements sont vendus.

Si la juste valeur d'un placement diminue sous sa valeur comptable, la Société s'engage à évaluer si la baisse de valeur est importante ou prolongée. Lorsqu'une baisse de la juste valeur d'un placement disponible à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective que le placement est déprécié, toute perte cumulative qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée à titre de perte de valeur dans l'état consolidé du résultat.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les frais d'entretien et de réparation, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

| | <u>Vie utile</u> | <u>Valeur résiduelle</u> |
|--------------------------|------------------|--------------------------|
| Bâtiments et composantes | 5 à 40 ans | - |
| Matériel de forage | 5 à 10 ans | 0 - 20 % |
| Véhicules | 5 ans | - |
| Autres | 3 à 10 ans | - |

L'amortissement des immobilisations corporelles commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur la durée suivante :

| | |
|---|-------|
| Développement de technologies de forage | 5 ans |
|---|-------|

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non courants

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société vérifie si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non courants ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant, déduction faite des coûts de la cession, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non courants ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode de report variable. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les éléments d'actif et de passif d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et pourra être réduit ultérieurement, si nécessaire, à un montant qu'il est plus probable qu'improbable de se réaliser. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité des transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les actifs sous contrat de location sont classés, dès la date de passation du contrat de location, en tant que i) contrats de location-financement lorsque les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif, ou en tant que ii) contrats de location simple pour tous les autres contrats de location. Tous les contrats de location actuels de la Société sont classés comme contrats de location simple.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est différé et constaté uniformément sur la durée du contrat de location.

Constataion des produits

Les produits tirés de contrats de forage sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat. Les produits tirés de services auxiliaires sont comptabilisés au moment de la prestation des services et les produits des ventes de foreuses sont comptabilisés au moment de l'expédition. La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes qu'un accord existe, que les services ont été fournis, que les marchandises ont été expédiées, que le prix demandé à l'acheteur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante de la réserve réglée en instruments de capitaux propres. Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les estimations, les hypothèses et les jugements sont révisés régulièrement par la Société et sont fondés sur des données historiques et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant des événements futurs, jugés raisonnables dans les circonstances.

La Société fait des estimations, formule des hypothèses et émet des jugements concernant l'avenir. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations. Les estimations, les hypothèses et les jugements qui risquent d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont abordés ci-dessous.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur nette de réalisation est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Durée d'utilité des actifs amortissables

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont révisées à chaque date de clôture par la direction. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Au 30 juin 2016, la direction évalue que les durées d'utilité représentent la période estimative d'utilisation des actifs de la Société.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans le bilan consolidé de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non courants

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable et qu'elle excède sa valeur recouvrable. La Société révisé sur une base régulière l'évaluation de la dépréciation de certains de ses actifs non courants selon les critères définis à la note 5. Au 30 juin 2016, la Société a conclu qu'il n'y avait pas d'indices de dépréciation et n'a pas effectué de test de dépréciation (voir les notes 10 et 11).

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des résultats non imposables importants et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont révisées à chaque date de clôture et les modifications aux estimations sont reflétées dans l'état consolidé du résultat dans la période où la réévaluation a lieu.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui est basé sur des hypothèses importantes comme la volatilité, le rendement et la durée de vie prévue.

Monnaie fonctionnelle

La Société a exercé son jugement dans la détermination de la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales. Le choix de la monnaie fonctionnelle a été basé sur la devise qui a la plus grande influence sur les prix de vente, la rémunération de la main-d'œuvre, le coût des matières et tout autre coût relatif aux services offerts.

6. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Les nouvelles normes suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société.

IFRS 9 – Instruments financiers

IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation et en supprimant les règles complexes sur les dérivés incorporés énoncées dans IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un instrument financier non dérivé, son classement et son évaluation. IFRS 9 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 précise de quelle façon et à quel moment les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés, et impose aux entités qu'elles fournissent des informations plus adéquates et plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers. La norme annule et remplace IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IAS 11, *Contrats de construction*, et un certain nombre d'interprétations relatives aux produits des activités ordinaires. L'adoption de cette norme est obligatoire pour toutes les entités présentant leur information financière conformément aux IFRS et elle s'applique à la quasi-totalité des contrats conclus avec des clients, les principales exceptions étant les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. IFRS 15 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

IAS 16 – Immobilisations corporelles

IAS 16 interdit aux entités d'utiliser la méthode fondée sur les produits pour l'amortissement des immobilisations corporelles. Les modifications à IAS 16 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et leur application anticipée est permise.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

IAS 38 introduit une présomption réfutable selon laquelle les produits ne constituent pas une base appropriée pour l'amortissement d'une immobilisation incorporelle, à l'exception de deux cas limités. Les modifications à IAS 38 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et leur application anticipée est permise.

IFRS 10 – États financiers consolidés, et IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La modification intitulée « *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise* » spécifie le traitement à adopter lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui constituent une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui contient une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci; le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé en entier. Lorsqu'une entité effectue une vente ou un apport d'actifs qui ne constituent pas une entreprise à une coentreprise ou à une entreprise associée ou perd le contrôle d'une filiale qui ne contient pas une entreprise, mais conserve un contrôle conjoint ou une influence notable sur celle-ci dans le cadre d'une transaction concernant une entreprise associée ou une coentreprise, le gain ou la perte découlant de cette transaction est comptabilisé uniquement à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée ou cette coentreprise, c'est-à-dire que la quote-part de l'entité dans le gain ou la perte est éliminée. Les modifications à IFRS 10 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et leur application anticipée est permise.

IAS 1 – Présentation des états financiers

La modification intitulée « *Initiative concernant les informations à fournir* » comprend plusieurs modifications à portée limitée visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir incluses dans les normes actuelles. Les modifications à IAS 1 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, et leur application anticipée est permise.

IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie

La modification intitulée « *Initiative concernant les informations à fournir - Rapprochement des passifs issus des activités de financement* » comprend des modifications qui devraient fournir aux investisseurs des informations améliorées relativement à la dette et aux mouvements de la dette de l'entité durant la période couverte par l'information financière présentée ainsi que sur ses liquidités. Les modifications à IAS 7 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 sans retraitement obligatoire de l'information comparative lors de la première application, et leur application anticipée est permise.

IAS 12 – Impôts sur le résultat

La modification intitulée « *Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes* » comprend des modifications qui fournissent des directives qui clarifient comment comptabiliser les actifs d'impôt différé relatifs aux instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Les modifications à IAS 12 sont applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, et leur application anticipée est permise.

IFRS 16 – Contrats de location

IFRS 16 spécifie la nouvelle méthode proposée pour la comptabilisation des contrats de location qui oblige un preneur à comptabiliser les actifs et les passifs au titre des droits et des obligations créés par un contrat de location. IFRS 16 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise si IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, est appliquée.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

Les modifications aux normes suivantes ont été publiées par l'IASB. Elles sont applicables par la Société pour ses périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2016, et leur application anticipée est permise.

Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2012–2014), qui comprennent notamment les modifications suivantes :

Les modifications à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, ajoutent des directives précises qui s'appliquent lorsqu'une entité reclasse un actif (ou un groupe destiné à être cédé) de la catégorie « détenu en vue de la vente » à la catégorie « détenu en vue d'une distribution aux propriétaires » (ou vice versa), ou lorsqu'une entité cesse de comptabiliser des actifs comme détenus en vue d'une distribution.

Les modifications à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, contiennent des indications supplémentaires visant à préciser si un mandat de gestion constitue un « lien conservé » avec un actif transféré aux fins des informations à fournir sur les actifs transférés, et des indications à savoir si les informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers devaient ou non être étendues aux états financiers consolidés.

L'adoption de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

7. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement des immobilisations incorporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat et du résultat global comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Coût des produits tirés de contrats | 9 306 | 8 820 |
| Frais généraux et administratifs | 1 494 | 1 632 |
| Total de la dotation aux amortissements | 10 800 | 10 452 |

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change, les charges financières et le goodwill négatif, par nature, se détaillent comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Amortissements | 10 800 | 10 452 |
| Charges au titre des avantages du personnel | 56 277 | 43 465 |
| Coût des stocks | 24 823 | 20 260 |
| Autres charges | 21 061 | 14 078 |
| Goodwill négatif | (5 020) | - |
| Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change, des charges financières et du goodwill négatif | 107 941 | 88 255 |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

8. STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Pièces de rechange, montant net | 11 680 | 11 461 |
| Fournitures, montant net | 22 879 | 21 360 |
| Autres | 730 | 1 057 |
| | 35 289 | 33 878 |

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les têtes de foreuses. Les pièces de rechange sont comptabilisées en charges au moment où elles sont utilisées. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage. Les fournitures sont comptabilisées en charges au moment de leur utilisation.

Le coût des stocks, qui a été passé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| | 24 823 | 20 260 |

Au cours de l'exercice, un montant de 326 \$ (2015 : 295 \$) a été constaté à titre de réduction de valeur des stocks en raison d'une valeur nette de réalisation inférieure au coût.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

9. PLACEMENTS

Les variations concernant les placements sont les suivantes :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Investissements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice | 424 | 300 |
| Acquisitions de placements | - | 135 |
| Cessions de placements | (51) | (11) |
| Gain non réalisé sur les placements disponibles à la vente | 336 | - |
| Investissements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice | 709 | 424 |

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Au 30 juin 2016, les placements étaient comptabilisés à la juste valeur. Le coût d'origine était de 373 \$ (424 \$ au 30 juin 2015).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

| | Terrains | Bâtiments et composantes | Matériel de forage | Véhicules | Autres | Total |
|---|------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|--------------|----------------|
| Coût | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2015 | 512 | 9 801 | 64 643 | 14 086 | 2 891 | 91 933 |
| Acquisitions | 329 | 47 | 4 414 | 1 525 | 251 | 6 566 |
| Cessions | - | - | (1 151) | (282) | (294) | (1 727) |
| Acquisition d'une entreprise (note 2) | - | - | 6 674 | 285 | 43 | 7 002 |
| Effet des variations des taux de change | - | - | 190 | (10) | (5) | 175 |
| Solde au 30 juin 2016 | 841 | 9 848 | 74 770 | 15 604 | 2 886 | 103 949 |

Amortissement cumulé

| | | | | | | |
|---|----------|--------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} juillet 2015 | - | 2 430 | 39 099 | 8 805 | 1 894 | 52 228 |
| Amortissement | - | 538 | 7 589 | 1 686 | 404 | 10 217 |
| Cessions | - | - | (1 117) | (174) | (302) | (1 593) |
| Effet des variations des taux de change | - | - | 134 | (23) | 8 | 119 |
| Solde au 30 juin 2016 | - | 2 968 | 45 705 | 10 294 | 2 004 | 60 971 |

| | Terrains | Bâtiments et composantes | Matériel de forage | Véhicules | Autres | Total |
|---|------------|-----------------------------|-----------------------|---------------|--------------|---------------|
| Coût | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2014 | 512 | 9 788 | 62 813 | 14 246 | 2 738 | 90 097 |
| Acquisitions | - | 13 | 2 966 | 875 | 178 | 4 032 |
| Cessions | - | - | (577) | (1 066) | (26) | (1 669) |
| Radiation | - | - | (697) | - | - | (697) |
| Effet des variations des taux de change | - | - | 138 | 31 | 1 | 170 |
| Solde au 30 juin 2015 | 512 | 9 801 | 64 643 | 14 086 | 2 891 | 91 933 |

Amortissement cumulé

| | | | | | | |
|---|----------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Solde au 1 ^{er} juillet 2014 | - | 1 874 | 32 967 | 7 794 | 1 422 | 44 057 |
| Amortissement | - | 556 | 7 096 | 1 722 | 495 | 9 869 |
| Cessions | - | - | (614) | (725) | (23) | (1 362) |
| Radiation | - | - | (480) | - | - | (480) |
| Effet des variations des taux de change | - | - | 130 | 14 | - | 144 |
| Solde au 30 juin 2015 | - | 2 430 | 39 099 | 8 805 | 1 894 | 52 228 |

Au 30 juin 2015 :

| | | | | | | |
|---|-----|-------|--------|-------|-----|--------|
| Valeur comptable nette | 512 | 7 371 | 25 544 | 5 281 | 997 | 39 705 |
| Portion relative aux contrats de location-financement | - | - | - | - | - | - |

Au 30 juin 2016 :

| | | | | | | |
|--|------------|--------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| Valeur comptable nette | 841 | 6 880 | 29 065 | 5 310 | 882 | 42 978 |
| Portion relative aux contrats de location-financement | - | - | 3 394 | 339 | - | 3 733 |

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 329 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 (perte de 12 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2015) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats. La radiation d'immobilisations corporelles d'un montant de 217 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2015 est incluse dans le coût des produits tirés de contrats. Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations du solde des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

| Développement de technologies de forage | Coût | Amortissement cumulé | Total |
|---|--------------|----------------------|----------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1 ^{er} juillet 2014 | 2 912 | (1 746) | 1 166 |
| Amortissement | - | (583) | (583) |
| Solde au 30 juin 2015 | 2 912 | (2 329) | 583 |
| Amortissement | - | (583) | (583) |
| Solde au 30 juin 2016 | 2 912 | (2 912) | - |

Valeur comptable nette :

| | |
|------------------------|----------|
| Au 30 juin 2015 | 583 |
| Au 30 juin 2016 | - |

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015.

12. DETTE À LONG TERME

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Emprunt autorisé d'un montant maximal de 25 millions de dollars (30 millions de dollars avant le 19 décembre 2014), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 %, taux effectif de 3,20 % au 30 juin 2016, échéant en décembre 2017, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs a) b) | 7 403 | 7 448 |
| Contrats de location-financement, portant intérêt à des taux variant entre 3,34 % et 29,02 %, échéant en décembre 2020 | 1 933 | - |
| | 9 336 | 7 448 |
| Tranche à court terme | (889) | - |
| | 8 447 | 7 448 |

a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,25 % (0,50 % et 2,00 % avant le 19 décembre 2014).

b) Un montant non amorti de 97 \$ (152 \$ au 30 juin 2015) correspondant à des frais financiers a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Selon les modalités de la dette à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 13). Au 30 juin 2016, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2015, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2016, le taux préférentiel était de 2,70 % (2,85 % au 30 juin 2015).

Au 30 juin 2016, les versements de capital requis au cours des prochains exercices étaient les suivants :

| | Emprunt | Location- financement | Total |
|-----------------------------------|---------|--------------------------|-------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Moins d'un an | - | 889 | 889 |
| Plus d'un an et moins de cinq ans | 7 500 | 1 044 | 8 544 |
| | 7 500 | 1 933 | 9 433 |

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

| | Paiements minimaux au titre de la location | Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location | |
|---|---|---|-----------------|
| | | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
| | \$ | \$ | \$ |
| Moins d'un an | 975 | 889 | - |
| Plus d'un an et moins de cinq ans | 1 103 | 1 044 | - |
| | 2 078 | 1 933 | - |
| Moins : charges financières futures | (145) | - | - |
| Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location | 1 933 | 1 933 | - |

La dette à long terme et les contrats de location-financement, par devise et par échéance, sont les suivants :

| Au 30 juin 2016 | Total | Moins d'un an | Plus d'un an et moins de cinq ans |
|----------------------|-------|---------------|---|
| | \$ | \$ | \$ |
| CAD | 7 807 | 57 | 7 750 |
| Pesos chiliens (CLP) | 1 626 | 832 | 794 |
| | 9 433 | 889 | 8 544 |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, les capitaux propres, la dette à long terme et le découvert bancaire, déduction faite de la trésorerie.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Dette à long terme et contrats de location-financement | 9 336 | 7 448 |
| Capital-actions | 55 688 | 54 411 |
| Réserve - Instruments de capitaux propres | 1 468 | 1 458 |
| Résultats non distribués | 21 720 | 21 750 |
| Encaisse | (2 293) | (396) |
| | 85 919 | 84 671 |

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers, ii) respecter ses obligations financières et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2016, tel qu'il est mentionné à la note 12, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2015, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

| | 30 juin 2016 | | 30 juin 2015 | |
|--|------------------|--------|------------------|--------|
| | Nombre d'actions | \$ | Nombre d'actions | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 33 276 519 | 54 411 | 33 276 519 | 54 411 |
| Actions émises dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise ^{a)} | 1 824 900 | 1 277 | - | - |
| Solde à la fin de l'exercice | 35 101 419 | 55 688 | 33 276 519 | 54 411 |

a) Le 30 décembre 2015, la Société a émis un total de 1 824 900 actions ordinaires pour un montant total de 1 277 \$ au titre de la contrepartie relative à l'acquisition de Captagua Ingeniería S.A. (voir note 2).

Perte nette par action

La perte nette par action ordinaire diluée a été calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|---|--------------|--------------|
| Perte nette par action de base | | |
| Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires | (213) \$ | (7 387) \$ |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation | 34 188 969 | 33 276 519 |
| Perte nette par action de base | (0,01) \$ | (0,22) \$ |
| Perte nette par action diluée | | |
| Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires | (213) \$ | (7 387) \$ |
| Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation | 34 188 969 | 33 276 519 |
| Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions | - | - |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation | 34 188 969 | 33 276 519 |
| Perte nette par action diluée | (0,01) \$ | (0,22) \$ |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2007

En janvier 2007, le conseil d'administration a adopté un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2007 ») dont l'objectif est de conserver, de motiver et de récompenser les administrateurs, les membres de la direction, les salariés et les conseillers qualifiés de la Société.

En juin 2008, les modalités d'acquisition des droits et d'échéance des options en cours ont été modifiées. Les droits sur les options deviendront maintenant acquis 31 jours après la date de clôture du PAPE, à un taux de 50 %, et lors de chacun des premier et deuxième anniversaires de la date de clôture du PAPE, à un taux de 25 %. Les options expireront 10 ans après la date d'attribution.

Régime d'options sur actions de 2008

Également, le 26 juin 2008, la Société a établi un nouveau régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le nouveau régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le nouveau régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale, d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises lors de l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation (pour plus de précision, cette limite exclut les options en cours en vertu du Régime d'options sur actions de 2007). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du nouveau régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, les droits sur les options deviennent acquis à raison de 20 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Toutes les options sur actions en cours sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

| | 30 juin 2016 | | 30 juin 2015 | |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En cours au début de l'exercice | 2 226 500 | 1,35 | 3 763 500 | 2,72 |
| Attribuées au cours de l'exercice | 732 000 | 0,70 | 75 000 | 1,35 |
| Annulées au cours de l'exercice | (81 000) | 2,26 | (1 612 000) | 4,55 |
| En cours à la fin de l'exercice | 2 877 500 | 1,16 | 2 226 500 | 1,35 |
| Exerçables à la fin de l'exercice | 1 561 000 | 1,27 | 1 381 000 | 1,27 |

Le 20 janvier 2016, 732 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et à des administrateurs, leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,70 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution. Ces options ont une durée de vie de 7 ans et les droits seront acquis au taux de 20 % par année débutant 12 mois après la date d'attribution.

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en cours au 30 juin 2016 :

| Prix d'exercice | En cours au | Durée de vie | Prix d'exercice | Exerçables au | Prix d'exercice |
|-----------------|--------------|------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| \$ | 30 juin 2016 | moyenne restante | moyen pondéré | 30 juin 2016 | moyen pondéré |
| | | (en années) | \$ | | \$ |
| 0,50 - 2,40 | 2 860 000 | 3,46 | 1,14 | 1 543 500 | 1,24 |
| 2,40 - 4,30 | 17 500 | 2,19 | 4,00 | 17 500 | 4,00 |
| | 2 877 500 | | | 1 561 000 | |

La Société a calculé le montant de la juste valeur des options attribuées selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

| | Attribuées en janvier 2016 | Attribuées en décembre 2014 |
|---|----------------------------|-----------------------------|
| Taux d'intérêt sans risque | 0,63 % | 1,32 % |
| Durée de vie prévue (en années) | 5 | 5 |
| Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique) | 40 % | 59,94 % |
| Rendement attendu | 0 % | 0 % |
| Juste valeur des options attribuées | 0,25 \$ | 0,69 \$ |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

14. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Charges liées à la rémunération fondée sur des actions | 193 | 437 |

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvrable se présente comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Impôt exigible | | |
| Exercice considéré | (55) | (1 060) |
| Ajustements liés à l'exercice précédent | (38) | 40 |
| | (93) | (1 020) |
| Impôt différé | | |
| Exercice considéré | (123) | (865) |
| Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés | - | (19) |
| | (123) | (884) |
| | (216) | (1 904) |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,37 % en 2016 et à 26,63 % en 2015.

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Perte avant impôt sur le résultat | (429) | (9 291) |
| Taux d'imposition prévus par la loi | 26,37% | 26,63% |
| Impôt sur le résultat recouvrable selon les taux d'imposition prévus par la loi | (113) | (2 474) |
| Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants : | | |
| Charges non déductibles et autres | 95 | 179 |
| Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions | 51 | 116 |
| Renversement non déductible de contreparties conditionnelles | - | (40) |
| Goodwill négatif non imposable | (1 324) | - |
| Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés | - | (19) |
| Ajustements liés à l'exercice précédent | (38) | 40 |
| Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles | - | 1 |
| Actifs d'impôt non comptabilisés | 1 113 | 293 |
| Total de l'impôt sur le résultat recouvrable | (216) | (1 904) |

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

| | 1 ^{er} juillet 2015 | Constaté à l'état du résultat | Autres | 30 juin 2016 |
|--|---------------------------------|----------------------------------|-----------|-----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé : | | | | |
| Pertes reportées en avant | 3 103 | (739) | - | 2 364 |
| Total des actifs d'impôt différé | 3 103 | (739) | - | 2 364 |
| Passifs d'impôt différé : | | | | |
| Placements | - | - | 45 | 45 |
| Immobilisations corporelles | 1 856 | (428) | - | 1 428 |
| Immobilisations incorporelles | 121 | (141) | (19) | (39) |
| Total des passifs d'impôt différé | 1 977 | (569) | 26 | 1 434 |
| Moins : actifs d'impôt non comptabilisés | (293) | 293 | - | - |
| Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net | (833) | (123) | 26 | (930) |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

| | 1 ^{er} juillet 2014 | Constaté à l'état du résultat | Autres | 30 juin 2015 |
|--|---------------------------------|----------------------------------|-------------|-----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs d'impôt différé : | | | | |
| Pertes reportées en avant | 2 473 | 630 | - | 3 103 |
| Total des actifs d'impôt différé | 2 473 | 630 | - | 3 103 |
| Passifs d'impôt différé : | | | | |
| Immobilisations corporelles | 2 289 | (433) | - | 1 856 |
| Immobilisations incorporelles | 252 | (114) | (17) | 121 |
| Total des passifs d'impôt différé | 2 541 | (547) | (17) | 1 977 |
| Moins : actifs d'impôt non comptabilisés | - | (293) | - | (293) |
| Passifs (actifs) d'impôt différé, montant net | 68 | (884) | (17) | (833) |

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs | 3 224 | (3 350) |
| Stocks | 379 | 2 545 |
| Charges payées d'avance | 878 | (132) |
| Créditeurs et charges à payer | 175 | 2 675 |
| | 4 656 | 1 738 |

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

17. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple échéant en 2020, à verser une somme de 480 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée, en vertu de contrats de location de locaux échéant en 2021, à verser des loyers minimaux de 1 564 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

| | \$ |
|------|-----|
| 2017 | 661 |
| 2018 | 450 |
| 2019 | 394 |
| 2020 | 369 |
| 2021 | 170 |

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 1 708 \$ (1 175 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2015). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

Garanties

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, la Société a émis des garanties bancaires en faveur de clients pour un montant total de 885 \$, échéant en décembre 2017. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., dont les propriétaires sont des administrateurs de la Société.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu les transactions suivantes avec cette société liée et avec une personne liée à un administrateur de la Société :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Ventes | 25 | 84 |
| Achats | 94 | 21 |

Au 30 juin 2016, il n'y avait aucun montant à recevoir relativement à ces opérations (30 juin 2015 : néant).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et honoraires | 1 287 | 1 023 |
| Rémunération fondée sur des actions | 149 | 52 |
| | 1 436 | 1 075 |

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf pour ce qui est mentionné dans cette note.

Risque de change

La Société effectue une partie de ses activités en dollars américains, en pesos chiliens et en GHS cedi. Par conséquent, elle est exposée au risque associé aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2016, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 1 473 \$ (244 \$ au 30 juin 2015) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 640 \$ (250 \$ au 30 juin 2015). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 292 449 849 CLP (43 635 125 CLP au 30 juin 2015) et avait des débiteurs en pesos chiliens d'un montant de 1 076 241 833 CLP (244 153 954 CLP au 30 juin 2015). La Société disposait d'une trésorerie en GHS cedi d'un montant de 131 758 (néant au 30 juin 2015) et avait des débiteurs en GHS cedi d'un montant de 519 382 (néant au 30 juin 2015).

Au 30 juin 2016, la Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en dollars américains aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 197 \$ (44 \$ au 30 juin 2015), une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en pesos chiliens aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 23 \$ (20 \$ au 30 juin 2015) et une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change en GHS cedi aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global de 66 \$ (néant au 30 juin 2015).

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % des débiteurs. Au 30 juin 2016, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 7 % des débiteurs (néant au 30 juin 2015).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La valeur comptable des débiteurs tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des débiteurs, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les débiteurs et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 010 | 1 126 |
| Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées | 383 | 422 |
| Radiation de débiteurs | (298) | (101) |
| Sommes recouvrées | (21) | (437) |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 074 | 1 010 |

Au 30 juin 2016, 53 % (42 % au 30 juin 2015) des créances clients étaient classées comme étant des débiteurs courants et 5 % des débiteurs avaient subi une baisse de valeur (5 % au 30 juin 2015).

Un client important représentait 10 % des créances clients au 30 juin 2016 (un client important représentait 25 % de ces débiteurs au 30 juin 2015).

Deux clients importants représentaient 39 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 (un client important représentait 21 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2015).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2016, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net de 55 \$ (56 \$ au 30 juin 2015).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

Hiérarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

| Niveau | Base de détermination de la juste valeur |
|----------|--|
| Niveau 1 | Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques |
| Niveau 2 | Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif |
| Niveau 3 | Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché |

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2016, les placements sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Le tableau suivant présente la variation des contreparties conditionnelles :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | - | 146 |
| Renversement de contreparties conditionnelles | - | (150) |
| Variation de la juste valeur des contreparties conditionnelles | - | 4 |
| Solde à la fin de l'exercice | - | - |

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminé le 30 juin 2015. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2016, les placements ont été transférés du niveau 2 au niveau 1, car il y a maintenant un marché actif pour déterminer les prix cotés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

| | Au 30 juin 2016 | | | |
|--|-----------------|----------|-----------|-----------|
| | Total | 0 à 1 an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 15 362 | 15 362 | - | - |
| Affacturage à payer | 1 395 | 1 395 | - | - |
| Dette à long terme (capital seulement) | 7 500 | - | 7 500 | - |
| Contrats de location-financement | 1 933 | 889 | 1 044 | - |
| | 26 190 | 17 646 | 8 544 | - |

| | Au 30 juin 2015 | | | |
|--|-----------------|----------|-----------|-----------|
| | Total | 0 à 1 an | 2 à 3 ans | 4 à 5 ans |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 12 298 | 12 298 | - | - |
| Dette à long terme (capital seulement) | 7 600 | - | 7 600 | - |
| | 19 898 | 12 298 | 7 600 | - |

21. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud, Afrique de l'Ouest et Kazakhstan). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice (de la perte) d'exploitation.

Le 1^{er} juillet 2015, la Société a révisé sa présentation financière pour refléter les changements apportés à sa structure interne de présentation de l'information financière et la manière dont le principal décideur opérationnel évalue la performance des secteurs opérationnels, et a modifié l'indicateur du résultat de ses secteurs à présenter en remplaçant la marge brute par le bénéfice (la perte) d'exploitation. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés, autre que sur la présentation de l'information sectorielle.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2016 et 2015

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels à présenter de la Société :

| | 30 juin 2016 | 30 juin 2015 (Reclassés) |
|--|--------------------|--------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits tirés de contrats | | |
| Canada | 92 449 | 76 083 |
| International | 15 063 | 2 881 |
| | <u>107 512</u> | <u>78 964</u> |
| Bénéfice (perte) d'exploitation | | |
| Canada | 4 557 | (273) |
| International | (4 709) | (5 586) |
| | <u>(152)</u> | <u>(5 859)</u> |
| Frais généraux liés au siège social de la Société ⁽¹⁾ | 4 565 | 2 841 |
| Charges financières | 732 | 591 |
| Goodwill négatif | (5 020) | - |
| Impôt sur le résultat recouvrable | (216) | (1 904) |
| | <u>61</u> | <u>1 528</u> |
| Perte nette | <u>(213)</u> | <u>(7 387)</u> |
| Amortissements | | |
| Canada | 7 142 | 7 738 |
| International | 2 164 | 1 082 |
| Immobilisations non attribuées et actifs communs | 1 494 | 1 632 |
| | <u>10 800</u> | <u>10 452</u> |
| | Au 30 juin 2016 | Au 30 juin 2015 |
| | \$ | \$ |
| Actifs identifiables | | |
| Canada | 76 200 | 82 402 |
| International | 28 964 | 14 963 |
| | <u>105 164</u> | <u>97 365</u> |
| Immobilisations corporelles | | |
| Canada | 31 477 | 35 999 |
| International | 11 501 | 3 706 |
| | <u>42 978</u> | <u>39 705</u> |

⁽¹⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions et certains coûts non attribués.